

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joannie Levasseur

<https://www.cadre21.org/membres/455fa499e30b9050e20c4b6f>

Date d'obtention : 2021-05-21 12:49:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- rencontrer la personne qui dénonce le sexto tout en la rassurant sur le processus en expliquant les étapes et le questionnaire qui permettra de vérifier la nature, l'intention, l'ampleur et comment a débuter la situation.

2- recueillir les informations à partir de la grille d'évaluation afin de déterminer s'il s'agit d'un événement impulsif ou avec mauvaise intention

****Pour les étapes 2 et plus, s'il s'agit de pornographie juvénile confisqué les cellulaires sans voir les photos et demander que le téléphone soit fermé, communiquer avec tous les parents. S'assurer que les personnes ne parle pas de l'événement entre eux afin d'arrêter la propagation.**

3- rencontrer toutes les personnes impliquer tout en gardant l'anonymat de chacun afin de compléter le formulaire d'évaluation

4- communiquer avec le service de police afin de les informer de l'intervention en spécifiant s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Dans le cas où il y a mauvaise intention confisquer le téléphone de la personne incriminée sans remplir le protocole sexto car la police fera enquête

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de rassurer les personnes impliqués, de suivre les étapes afin de déterminer la nature du geste et de son étendu tout en étant en contact avec le service de police puisque c'est un travail de collaboration où ils peuvent par la suite faire de la sensibilisation au sexto dans le cas où il n'y pas lieu de poursuite judiciaire.

Il est toujours important de garder confidentiel les informations des jeunes dans le but de les protéger.

La communication avec les parents et le service de police afin de les informations du déroulement des interventions.

L'intégrité physique et psychologique de la victime doivent être assurer en tout temps.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Communiquer avec les parents afin de leur expliquer que leur enfant est soit victime ou l'instigateur d'un protocole sexto